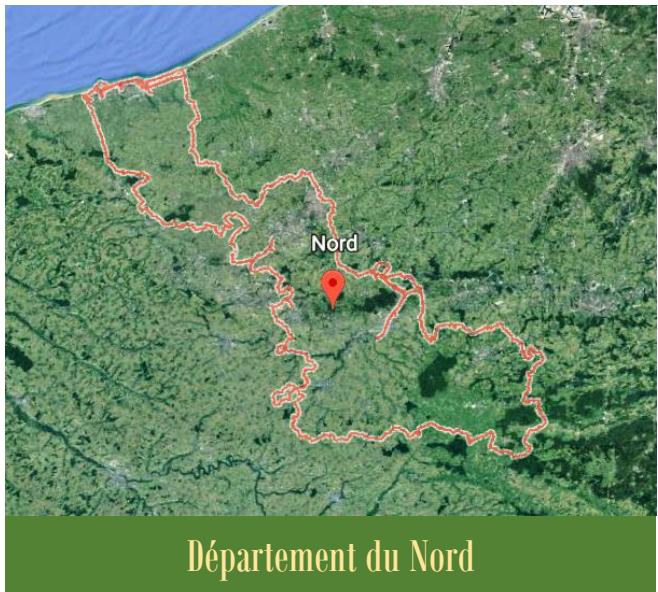
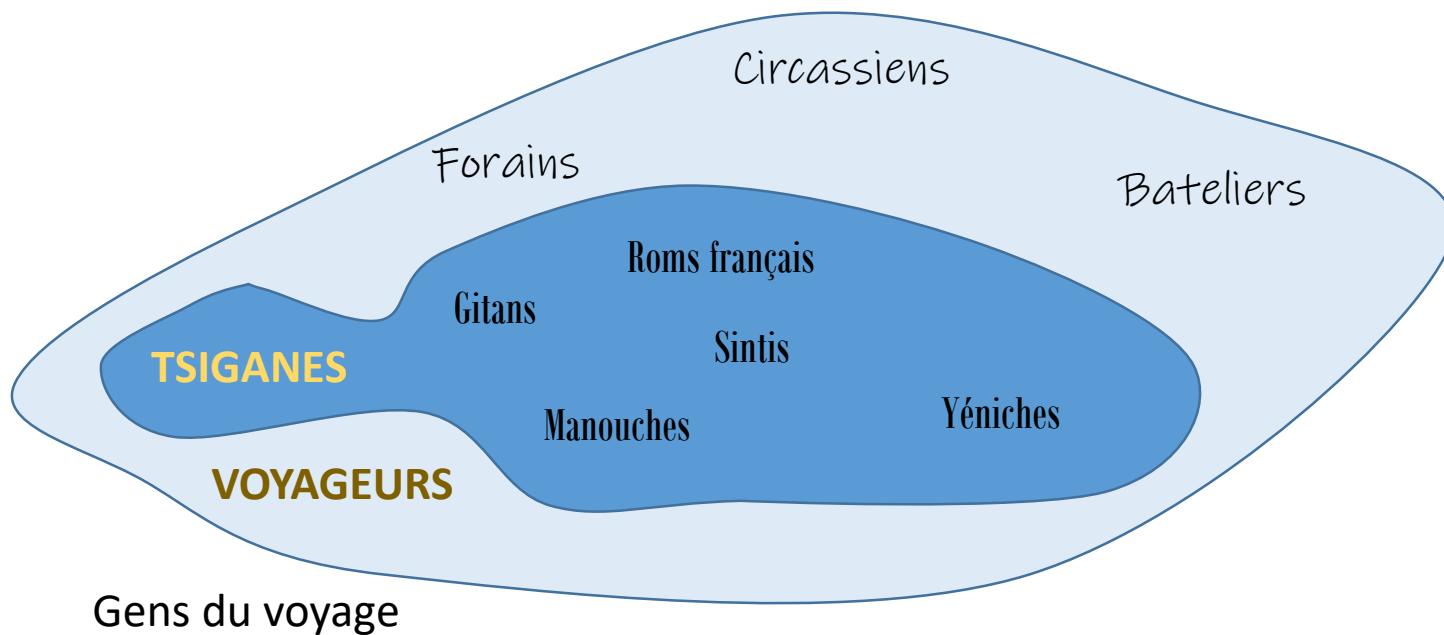


QUI SONT LES GENS DU VOYAGE ?

±4500 personnes en 2010



±600 familles



Aires permanentes
d'accueil



± 250 familles

Parc de logements social



Pas de recensement du
nombre de familles dans le
parc classique

± 21 familles dans les
Logements OSLO - ALEFPA

Propriétés privées
gens du voyage



Pas de recensement du
nombre de familles
propriétaires

± 30 familles propriétaires de
terrains non constructibles en
secteur agricole

Stationnement spontané



± 300 familles

QUI SONT LES GENS DU VOYAGE ?

Les gens du voyage sont des citoyens français

L'appellation « gens du voyage » désigne toutes les personnes dont l'habitat traditionnel est constitué de **RÉSIDENCES MOBILES**

Entre 250000 et 400000 personnes en France

Les gens du voyage sont des métropolitains à part entière qui, depuis plusieurs générations, sont ancrés dans des communes de la Métropole

300 familles qui pratiquent l'itinérance « groupes régionaux de voyageurs »

Les gens du voyage sont des propriétaires qui possèdent des maisons et des terrains et qui sont autonomes.
Des propriétaires qui occupent leur terrain en irrégularité avec les règles d'urbanisme (terrains agricoles aménagés alors que non constructibles)

Des familles dépendantes des minima sociaux, dans la précarité pour certaines, qui résident en permanence sur les aires d'accueil

250 familles résidentes permanentes des aires d'accueil

« **GENS DU VOYAGE** »
catégorie administrative supprimée depuis 2017

« **TSIGANES** »
ensemble de populations venues de l'Inde, qui mènent une vie nomade

« **ROMS** »
10 à 12 millions d'individus en Europe
Tsiganes + gens du voyage + Roms migrants

DIFFICULTES COMMUNES

- Manque de places de stationnement pour l'accueil et le passage
- Absence de solutions de logement social adapté au mode de vie des gens du voyage
- Discriminations et représentations négatives à l'égard des gens du voyage
- Irrégularité des revenus

15ha à 20 ha suffisent pour combler le manque de places et limiter le stationnement illicite

ATTENTES COMMUNES

- Attachement à la caravane et à la vie en groupe familial
- Location ou acquisition d'un terrain pour vivre sereinement en famille
- Reconnaissance de l'habitat caravane, de la résidence mobile
- « régularisation » des terrains occupés en secteur agricole

BESOINS IDENTIFIES



Gens du voyage & ANCORAGE



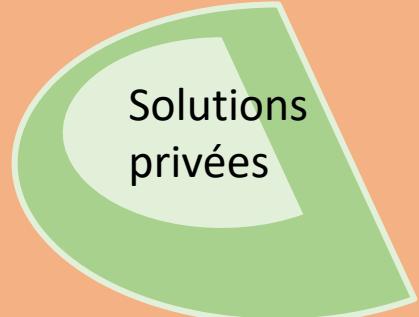
± 300 familles résidentes des aires permanentes d'accueil

Plusieurs dizaines de familles propriétaires en zone non constructible et en infraction avec le règlement d'urbanisme

DROIT COMMUN



Part des familles éligibles en tant que public prioritaire ?



(*) prescriptions schéma départemental GDV 2019-2025

DROIT SPECIFIQUE

Gens du voyage & ITINERANCE



① Grands rassemblements et missions
□ braderie de Lille

① Itinérance professionnelle
① Itinérance subie

± 300 familles de voyageurs régionaux organisées ou non en groupe familial en stationnement illicite



Terrains provisoires
Autant que nécessaire pour combler les 400 places manquantes



Organismes de logements sociaux – habitat adapté conventionné



Terrains familiaux locatifs publics



Lambersart 11 familles
Lille 8 familles
Croix
Faches Thumesnil
Lys-lez-Lannoy

Logement social dans le diffus – offre dédiée GDV baux à réhabilitation

Parc classique de logement social



Recensement et règlement au cas par cas des situations de contentieux pour les terrains acquis par des GDV en zone agricole



21 logements à ce jour et un objectif de doublissement de cette offre

Souhait marginal; accompagner les demandeurs selon les situations

Souhait marginal; accompagner les demandeurs selon les situations



Vie et accompagnement sur les aires permanentes d'accueil

14 Projets sociaux-éducatifs

Relogement

27 familles
Lille chemin de Bargues

Transformation en terrain familial locatif

Saint-André / La Madeleine

Etendre à toutes les aires d'accueil ?

Aire d'accueil séjours hôpital

Loos 25 places

Aires de grand passage
Impératif pour une seconde aire de 4ha

Aires de passage
150 places projetées sur le territoire des Weppes avec 2 aires intercommunales



Loi relative à l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades

Loi du 16 juillet 1912

Loi relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe
Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969

Remplace notamment le carnet anthropométrique de 1912 :

- Instauration du livret de circulation
- Obligation de rattachement à une commune
- Création d'une catégorie administrative des gens du voyage, circulaire de 1972

Loi « BESSON 1 »

Loi visant à la mise en œuvre du droit au logement
Loi n° 90-449 du 31 mai 1990

- Obligation pour les communes de plus de 5000 habitants de prévoir des "conditions de passage et de séjour des Gens du voyage sur leur territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet"
- Obligation d'élaboration des schémas départementaux

32 départements seulement ont répondu à cette obligation

Loi « BESSON 2 »

Loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000

27 août 1999 Décret portant création d'une Commission nationale consultative des Gens du voyage auprès du ministre chargé des affaires sociales

- renforce les obligations des communes à l'égard de gens du voyage
- Délai de 2 ans pour réaliser les prescriptions, pouvoir de consignation/substitution du Préfet pour les communes défaillantes
- Expulsion administrative (article 9)

Loi « MAPTAM » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et
Loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015

Transfert de la compétence aux métropoles et aux EPCI

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017

Abrogation de la loi de 1969 jugée discriminante :

- Suppression de la catégorie administrative des gens du voyage
- Suppression des titres de circulation
- Suppression de l'obligation de rattachement à une commune et du régime spécifique de domiciliation



Prise en compte de la réalité de l'ancrage et des besoins d'habitat et leurs spécificités :

- Reconnaissance des terrains familiaux locatifs publics